Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres
Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association Loi de 1901
8 rue Benjamin Constant
75019 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2019

Tuillet Audit
SAS d'Expertise-Comptable et de Commissariat
aux Comptes au capital de 429 080 € inscrite au
tableau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
et membre de la Compagnie régionale
de Versailles
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AGOSPAP

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention des membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGOSPAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 septembre 2020 et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[2] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 29 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes
Tuillet Audit
Membre français de Grant Thornton International

Hélène Baron-Bual
Associée

AGOSPAP

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 Décembre 2019 (A-B)	Année 2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	880 585	766 610	113 975	0
Immobilisations corporelles	816 960	659 268	157 692	225 361
Avances et acomptes sur immobilisations	0	0	0	7 801
Immobilisations financières	117 484	0	117 484	107 936
Total I	**1 815 029**	**1 425 878**	**389 151**	**341 098**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	461 875	0	461 875	596 557
Créances				
Avances et acomptes versés	542 152	0	542 152	70 713
Clients et comptes rattachés	2 716 139	232 085	2 484 054	3 319 436
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	263 348	0	263 348	185 349
Avances diverses	0	0	0	0
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	0	0	0	0
Disponibilités	6 938 197	0	6 938 197	6 087 879
Total II	**10 921 711**	**232 085**	**10 689 626**	**10 259 934**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	623 744	0	623 744	415 860
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	**623 744**	**0**	**623 744**	**415 860**
TOTAL GENERAL I à III	**13 360 484**	**1 657 963**	**11 702 521**	**11 016 892**

AGOSPAP

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 019	EXERCICE 2 018
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	0	0
Autres réserves	1 285 295	1 554 923
Réserves pour projet associatif	315 542	315 542
Report à nouveau	0	-269 629
Résultat de l'exercice (n)	703 323	759 781
Total I	**2 304 160**	**2 360 617**
Subvention d'investissement	50 819	96 433
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 520 400	760 620
Total II	**1 571 219**	**857 053**
TOTAL FONDS PROPRES	**3 875 379**	**3 217 670**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	984 449	953 639
Total III	**984 449**	**953 639**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 576 516	2 243 957
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 387 057	1 932 973
Dettes fiscales et sociales	1 124 670	1 201 023
Autres dettes	105 675	49 225
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 648 775	1 418 405
Total IV	**6 842 693**	**6 845 583**
TOTAL GENERAL I à IV	**11 702 521**	**11 016 892**

AGOSPAP

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	2 317 805	4 282 020
Ventes de prestations	13 472 465	13 723 442
Subventions d'exploitation	27 119 067	26 744 793
Reprises sur provisions et amortissements	90 398	100 315
Autres produits	323 464	316 886
Total produits d'exploitation I	**43 323 199**	**45 167 456**
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	4 753 086	6 255 171
Achats de jouets	1 175 490	1 191 128
Variation des stocks	134 683	248 735
Autres achats et charges externes	23 763 055	23 770 416
Impôts taxes et versements assimilés	308 530	312 676
Salaires et traitements	2 305 901	2 429 860
Charges sociales	1 161 353	1 302 977
Dotations aux amortissements sur immobilisations	112 019	86 346
Dotations aux provisions sur actif circulant	99 211	90 398
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	30 810	0
Autres charges	8 819 559	8 780 202
Total charges d'exploitation II	**42 663 696**	**44 467 909**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**659 503**	**699 547**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	0	0
Autres produits financiers	9 767	12 450
Reprise sur provisions financieres	0	0
Total produits financiers III	**9 767**	**12 450**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	0	0
Intérêts et charges assimilées	9 307	10 737
Total charges financières IV	**9 307**	**10 737**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**460**	**1 713**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**659 963**	**701 260**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	108 622	68 577
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions	0	0
Total produits exceptionnels V	**108 622**	**68 577**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	30 488	10 056
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.		
Dotations aux amortissements et provisions	34 774	0
Total charges exceptionnelles VI	**65 262**	**10 056**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**43 360**	**58 521**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**43 441 588**	**45 248 483**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	**42 738 265**	**44 488 702**
5 - RESULTAT COMPTABLE	**703 323**	**759 781**
6 - RESULTAT COMPTABLE	**703 323**	**759 781**

AGOSPAP

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et ANC2014-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et Ville de Paris, qui peuvent être résiliées en cas de non-respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention Ville de Paris ainsi que la convention AP-HP, ayant pris effet au 1er juillet 2015 pour une durée de quatre années soit un terme fixé au 30 juin 2019, ont été prorogées au 30 juin 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'y a pas de faits marquants

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Néant

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs sont appliquées selon la réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005.

3.2.1. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....1 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 5 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

AGOSPAP

3.2.2. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 117 k€ est principalement composé :

- pour 69 k€ de dépôt de garantie pour les locaux
- pour 5 k€ de caution de réservation « Vacances »
- pour 43 k€ de caution UNAT, au titre de la garantie opérateur de voyages

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 232 k€ est composée pour 91 k€ (87 k€ en 2018) de dettes clients, et est établie selon les critères suivants

- provision à 100 % : agents dont la dette remonte à 2017 ou avant.
- provision à 70 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2018.
- provision à 50 % : agents dont la dette concerne l'exercice 2019.

S'y ajoutent :

- 98 k€ de pénalités de retard facturées à la société CASTELIS
- 35 k€ de pénalités de retard facturées à la société CADHOC
- 3 k€ de créance impayée de la société TOURISTRA
- 5 k€ de créance impayée de la société Bourse des vols

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

INTITULES	Valeur brute au 01-janv-19	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-19
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	216 031	404 341
Logiciel divers	324 903	151 341	0	476 244
TOTAL I	**945 275**	**151 341**	**216 031**	**880 585**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	249 033	0	0	249 033
Matériel de bureau	217 835	0	0	217 835
Matériel informatique	234 975	6 984	0	241 959
Mobilier de bureau	108 133	0	0	108 133
TOTAL II	**809 976**	**6 984**	**0**	**816 960**
Avances et acptes versés sur cde	7 801	0	7 801	0
TOTAL III	**7 801**	**0**	**7 801**	**0**
immobilisations financières				
Dépôt et cautionnements versés	107 936	10 000	452	117 484
TOTAL IV	**107 936**	**10 000**	**452**	**117 484**
Total immobilisations	**1 870 987**	**168 325**	**224 284**	**1 815 028**

AGOSPAP

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

INTITULES	Amortissements au 01-janv-19	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-19
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	620 372	0	216 031	404 341
Logiciel divers	324 903	37 366	0	362 269
TOTAL I	**945 275**	**37 366**	**216 031**	**766 610**
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	108 727	38 358	0	147 086
Matériel de bureau	206 849	4 600	0	211 450
Matériel informatique	196 739	24 455	0	221 194
Mobilier de bureau	72 299	7 239	0	79 538
TOTAL II	**584 615**	**74 653**	**0**	**659 268**
Avances et acptes versés sur cde	0	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**	**0**
Total amortissements et provisions	1 529 890	112 019	216 031	1 425 878

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

INTITULES	Valeur brute au 31-Déc-19	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-19
immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	404 341	404 341	0
Logiciel divers	476 244	362 269	113 975
TOTAL I	**880 585**	**766 610**	**113 975**
immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	249 033	147 086	101 948
Matériel de bureau	217 835	211 450	6 385
Matériel informatique	241 959	221 194	20 765
Mobilier de bureau	108 133	79 538	28 595
TOTAL II	**816 960**	**659 268**	**157 693**
Avances et acptes versés sur cde	0	0	0
TOTAL III	**0**	**0**	**0**
immobilisations financières			
Dépôt et cautionnements versés	117 484	0	117 484
TOTAL IV	**117 484**	**0**	**117 484**
Total	1 815 028	1 425 878	389 151

AGOSPAP

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/18	Valeurs brutes au 31/12/19	Variation des stocks
Stock consommables informatique	2 125	0	2 125
Stock fournitures de bureau	86 020	72 045	13 975
Stock billeterie	295 545	207 024	88 521
Stock Billeterie France Billet	172 674	76 986	95 688
Stock Billeterie UGC	35 122	100 851	-65 729
Stock chèques mariés-pacses	441	1 027	-586
Stock chèques naissances	57	29	28
Stock livres retraités	4 573	3 914	659
Total	**596 557**	**461 876**	**134 681**

Les stocks sont valorisés au prix d'achat. En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 1 k€ est constaté en fin d'exercice (3 k€ en 2018).

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés soit 2.716 k€ (3.508 k€ en 2018) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 809 k€ (1.223 k€ en 2018), dépréciées pour 232 k€
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 1.783 k€ (2.158 k€ en 2018)
- aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires Vacances des opérations « réductions partenaires » conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2019 pour 124 k€ (127 k€ en 2018).

Le poste « Autres créances et avances diverses » qui s'élève 263 k€ (185 k€ en 2018) correspond principalement :

- aux avoirs à recevoir pour le secteur « Loisirs » pour 233 k€ (175 k€ en 2018)
- aux avoirs à recevoir pour le secteur « Arbre de Noël» pour 5 k€ (0 k€ en 2018)
- à des produits à recevoir de la MAIF pour l'indemnisation du dégât des eaux pour 24 k€

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Néant

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 624 k€ (416 k€ en 2018) concerne principalement :

- les dépenses engagées en 2019 pour la saison Hiver 2020 du secteur « Vacances » pour 436 k€,
- les dépenses engagées en 2019 pour la saison Hiver 2019 du secteur « Colos » pour 7 k€,
- des frais généraux pour 181 k€ correspondant principalement :
 - aux loyers du premier trimestre 2020 facturés en 2019 pour 110k€
 - à des frais d'entretien , de maintenance et d'hébergement informatiques facturées en 2019 mais concernant l'année 2020 pour 66 k€.

AGOSPAP

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

Postes	01-janv-19	Affectation résultat 2018	Affectation Fonds propres	Résultat 2019	31-déc-19
Autres réserves	1 554 923		-269 629		1 285 294
Réserves pour le projet associatif AP/HP	315 542				315 542
Réserves pour projet associatif	1 870 465	0	-269 629	0	1 600 836
Résultats s/contr.de tiers financeurs Ville de Paris	28 010	314 803			342 813
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	732 609	444 978			1 177 587
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	0				0
Résultats s/contr des tiers financeurs	760 620	759 781	0	0	1 520 401
Report à nouveau	-269 629		269 629		0
Résultat	759 781	-759 781		703 323	703 323
Subvention investissement AP	100 075	0			100 075
Subvention investissement Ville de Paris	107 500	0			107 500
Reprise subvention investissement AP	-57 559		-23 623,01		-81 182
Reprise subvention investissement Ville de Paris	-53 583		-21 991,37		-75 574
Subvention investissement	96 433	0	-45 614	0	50 819
Total	3 217 671	0	-45 614	703 323	3 875 379

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2018	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2019
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour engagement retraite	953 639	30 810		984 449
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0			0
Provisions sur actif circulant	188 498	133 985	90 398	232 085
TOTAL	1 142 137	164 795	90 398	1 216 534

4.7.1. Provisions pour risques :

Néant

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2019 à 984 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 63 ans
- taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap
- taux pour le personnel âgé de 50 ans et + : 100%
- taux d'augmentation des salaires : 1%
- taux d'actualisation : 0,77 (1,57 %en 2018)

AGOSPAP

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 232 k€ (188 k€ en 2018) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 1 k€ (1 k€ en 2018)
- le secteur « Colos » pour 68 k€ (66 k€ en 2018)
- le secteur « Vacances » pour 30 k€ (20 k€ en 2018)
- les frais généraux pour 98k€ (101 k€ en 2018)
- les prestations sociales pour 35 k€ (0 k€ en 2018)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 2.387 k€ au 31 décembre 2019 par rapport à 1.933 k€ au 31 décembre 2018.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 1.741 k€ (1.369 k€ au 31 décembre 2018)
- Billetterie loisirs, factures non parvenues pour 5 k€ (8 k€ en 2018)
- Vacances, factures non parvenues pour 266 k€ (200 k€ en 2018)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 71 k€ (100 k€ en 2018)
- Arbre de noël, factures non parvenues pour 94k€ (3 k€ en 2018)
- Colos, factures non parvenues pour 101 k€ (199k€ en 2018)
- Fonctionnement, factures non parvenues pour 109 k€ (54 k€ en 2018)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.649 k€ (1418 k€ en 2018) et correspondent principalement à :

- des séjours « Vacances » pour l'hiver 2019 pour 1.156 k€ (1.066k€ en 2018)
- des séjours « Colos » pour la session de février 2019 pour 334 k€ (353 k€ en 2018)
- des « Prestations sociales » Subvention Cesu d'avance 2019. 159 k€ (0 k€ en 2018)

4.10. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à +0.5 k€ (+ 2 k€ en 2018) se décompose en 10 k€ de produits financiers et 9,5 k€ de charges financières.
Les produits financiers sont composés des revenus sur des placements financiers. Les charges financières correspondent aux frais liés aux prêts au bénéfice des agents de l'AP-HP

4.11. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de + 44 k€ (59k€ en 2018) se décompose en :

109 k€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 24 k€ de remboursement perçu des assurances par suite du dégât des eaux
- 35 k€ de facturation de pénalités de retard à la société CADHOC
- 22 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de la Ville de Paris liée au déménagement virée au compte de résultat
- 24 k€ correspondant à la quote-part de subvention d'investissement de l'AP-HP liée au déménagement viré au compte de résultat.
- 4 k€ d'ajustement de comptes clients

65 k€ de charges exceptionnelles composées principalement de :

- 2 k€ de régularisation des comptes clients
- 28 k€ de charges non refacturables aux agents
- 35 k€ de provision sur la créance CADHOC

AGOSPAP

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le vice-président et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres « Colos ». Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs, à 16 k€ (21 k€ 2018).

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2019, s'élève à 6.164 € (6.224 € en 2018).

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 51 salariés au 31 décembre 2019 (54 en 2018) et se décompose de la manière suivante :
Cadres : 18 -Agents de maîtrise : 21 – Employés : 12.

7. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2019 s'élèvent à 31 k€.

AGOSPAP

8. DETAILS DES CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Libellé	LOISIRS	JUNIORS	VACANCES	PRESTATIONS SOCIALES	COMMUNS	Total
Achat Billets Stockés	1 365 323,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets non stockés	3 403 210,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat Billets Stockés France billet	-95 688,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achats Billets Stockés UGC	65 728,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achat billets non stockes (Depot Vente)	14 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Achats billetterie	**4 753 085,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 753 085,64**
Achats de jouets	**0,00**	**1 175 489,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 175 489,90**
Variation stock fournitures bureau	11 235,23	0,00	0,00	0,00	2 740,32	
Variation consommables informatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 125,02	
Variation stocks Loisirs	88 521,24	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stocks Loisirs France Billet	95 688,05	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stocks Loisirs UGC	-65 728,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
Variation stock chèques mariés-pacses	0,00	0,00	0,00	-585,58	0,00	
Variation stock chèques naissances & jouets	0,00	0,00	0,00	28,73	0,00	
Variation stock livres retraités	0,00	0,00	0,00	658,31	0,00	
Variation de stocks	**129 715,72**	**0,00**	**0,00**	**101,46**	**4 865,34**	**134 682,52**
Prestations organismes juniors	0,00	8 062 907,75	0,00	0,00	0,00	
Prestations juniors enfants intégrés	0,00	20 788,24	0,00	0,00	0,00	
Frais de séjours Vacances	0,00	0,00	12 547 657,76	0,00	0,00	
Prestations VED	0,00	0,00	972 406,91	0,00	0,00	
Frais de séjours" Vacances" écart facturation	0,00	0,00	-146 291,22	0,00	0,00	
Spectacle Arbre de Noël	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	
Assurance Séjours	1 760,00	64 652,66	58 025,65	0,00	0,00	
Routage jouets	0,00	77 669,18	0,00	0,00	909,19	
Affranchissement	2 076,00	18 000,00	0,00	10 858,78	101 941,71	
Autres (Location, honoraires, catalogues ..)	132 388,50	194 060,72	257 243,30	65 826,44	620 173,40	
Autres achats et charges externes	**136 224,50**	**9 138 078,55**	**13 689 042,40**	**76 685,22**	**723 024,30**	**23 763 054,97**
Pertes sur créances irrécouvrables	269,15	7 683,75	3 652,00	0,00	0,00	
Exonérations	0,00	0,00	0,00	37 428,86	0,00	
Aides exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	879 072,13	0,00	
CESF	0,00	0,00	0,00	11 392,50	0,00	
Frais d'obsèques non remboursables	0,00	0,00	0,00	40 729,64	0,00	
Subvention arbre denoël	0,00	3 296,00	0,00	0,00	0,00	
Aides familiales (A)	0,00	0,00	0,00	23 276,00	0,00	
Bourses de vacances	0,00	0,00	0,00	183 326,82	0,00	
Cheques naissances	0,00	0,00	0,00	44 729,65	0,00	
Allo déménagement (A)	0,00	0,00	0,00	86 642,41	0,00	
Aide à l'installation	0,00	0,00	0,00	916 238,31	0,00	
Livre retraités	0,00	0,00	0,00	19 684,69	0,00	
Médaille du travail	0,00	0,00	0,00	594 520,72	0,00	
Cadeaux mariage	0,00	0,00	0,00	49 219,49	0,00	
Cesu	0,00	0,00	0,00	1 341 148,68	0,00	
Cesu SAINTE ANNE	0,00	0,00	0,00	406,01	0,00	
Allocation retraités après réforme	0,00	0,00	0,00	147 145,00	0,00	
Allocations départ en retraite	0,00	0,00	0,00	2 204 234,45	0,00	
Naissances	0,00	0,00	0,00	68 085,00	0,00	
Enfants handicapés	0,00	0,00	0,00	462 800,00	0,00	
Veufs agents décédés	0,00	0,00	0,00	43 502,01	0,00	
Allocation rentrée scolaire	0,00	0,00	0,00	3 107,24	0,00	
Handicapés alloc mensuelles	0,00	0,00	0,00	1 532 941,70	0,00	
Remboursement séjours handicapes	0,00	2 828,90	0,00	0,00	0,00	
Charges de gestion courante	8,87	9,86	15,21	0,00	131,95	
Charges de gestion courante V12	0,00	0,00	0,00	0,00	6,96	
Dédits sur achats - Frais d'annulation	0,00	37 072,31	38 587,83	0,00	0,00	
URSSAF sur prestations	0,00	0,00	0,00	36 364,42	0,00	
Autres charges	**278,02**	**50 890,82**	**42 255,04**	**8 725 995,73**	**138,91**	**8 819 558,52**

EVENEMENTS POST-CLOTURE :

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement postérieur au 31 décembre 2019.
Toutefois, la pandémie de Covid-19 n'étant pas liée à une situation existant au 31 décembre 2019, cette crise n'a pas d'incidence sur les comptes clos au 31 décembre 2019.